

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 FEVRIER 2022 à 20 H.**

**COMPTE RENDU**

En l'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle de l'Union, en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire,

Présents : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, MENAHEM Sophie, Adjoint ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. PLANAS Pierre, M. BORREILL Philippe, M. BERTHELOT Stéphane, Mme BOURDIN Géraldine, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Mme TORRENT Michèle, Mme BOISORIEUX Michelle, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : M. DUNYACH Denis, adjoint, ayant donné procuration à M. BELTRAN José ; Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, ayant donné procuration à Mme Sophie MENAHEM ; M. INGHAM John, conseiller municipal, ayant donné procuration à Mme BARANOFF Brigitte.

Absents excusés : M. VILA PASOLA Marti, M. REDONDO Simon, M. PLANES Jean-Jacques.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Après avoir procédé à l'appel des élus, il constate que le quorum est atteint et nomme Madame Géraldine BOURDIN secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 26 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour et précise que la question relative aux cycles de travail est supprimée de l'ordre du jour car certains points doivent être précisés en bureau des élus. Il ajoute qu'une question a été posée par Monsieur Patrick PUIGMAL à laquelle il sera répondu en fin de séance.

**- COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE -**

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal, par délibération du 15 juillet 2020 :

**Décision n°02/2022 du 06 janvier 2022** : Statuant sur l'annulation de la décision n°1/2022 concernant le tarif d'entrée à la journée organisée à l'occasion de la commémoration de la retirada à la Salle de l'Union, le spectacle du soir ayant dû être annulé pour cause de Covid, la gratuité a été appliquée.

**Décision n°03/2022 du 10 février 2022** : Statuant sur la location de l'appartement n°4 de l'école Joan Miro à Madame Malika Espaze, psychologue scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, pour un loyer mensuel de 576 €.

**Décision n°04/2022 du 10 février 2022** : Conclusion du marché pour l'assurance des risques statutaires des agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraités des Agents des Collectivités Locales avec la

compagnie d'assurance SOFAXIS- CNP ASSURANCES domiciliée 4 place Raoul Dautry 75 015 PARIS

- les conditions du marché sont les suivantes :

- ✓ Durée contractuelle d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022
- ✓ Montant du marché : 51 132,73 euros HT correspondant à un taux de 2,78 % de la masse salariale

## **FINANCES**

### **Délibération n° 18/2022 - Ecole primaire Marc Chagall – Régularisation de la facturation de gaz sur la base de la prescription quadriennale**

Madame Stéphanie JUSTAFRE, adjointe déléguée aux finances, expose que la Ville est en charge des établissements scolaires. Dans ce cadre, elle assume financièrement les charges de fluide et d'électricité de l'école primaire Marc Chagall.

En juillet 2021, lors d'un contrôle sur le réseau de gaz, le technicien de GRDF s'est aperçu que le compteur gaz n°4039883 de l'école primaire Marc Chagall, datant de 1998, n'était pas identifié dans les fichiers de GRDF.

La commune a été informée de la situation par GRDF en août 2021.

A la suite de l'identification du compteur, un point de comptage et d'estimation (PCE) a été créé pour l'Ecole Primaire Marc Chagall par GRDF, le compteur de 1998 a été déposé et remplacé par un compteur neuf n°05201100475690 à l'index 00000.

La consommation totale du 06/07/1998 au 05/07/2021 s'élève à 242 472 m<sup>3</sup>, ce qui correspond à un montant de 123 155,50 € TTC, non facturé à la commune.

Au titre de la prescription quadriennale, la facturation a été ramenée par GRDF à une période de 4 ans, correspondant à une consommation de 41 538m<sup>3</sup>, ce qui équivaut à une facture de 19 613,42 € TTC.

La commune souhaite régulariser la situation en répartissant le paiement de la dépense sur trois échéances :

- Premier versement : 6 537,81€ TTC, au cours de l'année 2022,
- Deuxième versement : 6 537,81 € TTC, au cours de l'année 2023,
- Troisième versement : 6 537,80 € TTC, au cours de l'année 2024.

Elle propose au conseil municipal de :

- Procéder à la régularisation de la facturation du gaz de l'Ecole Primaire Chagall auprès de GRDF, en bénéficiant de la prescription quadriennale, pour un montant total de 19 613,42 € TTC,
- Répartir le paiement de la dépense sur trois échéances, suivant les modalités décrites.

Les dépenses pour cette régularisation seront inscrites au budget principal des exercices correspondants.

**Voté à l'unanimité**

## **PERSONNEL**

### **Délibération n° 19/2022 - Fiches de postes et détermination des critères d'appréciation de la manière de servir dans le cadre de l'entretien professionnel**

Madame Stéphanie JUSTAFRE expose que, dans le cadre de la réorganisation des services et du nouvel organigramme établi, l'ensemble des fiches de postes des agents de la collectivité ont été établies.

La fiche de poste est un document élaboré conjointement par l'agent et son responsable hiérarchique direct. Elle décrit les missions et activités qui incombent à l'agent en situation professionnelle. C'est un outil de communication car elle est l'occasion pour chaque agent d'un dialogue avec son supérieur hiérarchique direct et réciproquement.

Elle permet non seulement la clarification des responsabilités de chacun sur des missions explicites mais aussi la clarification du mode d'organisation nécessaires pour une meilleure déclinaison des missions du service.

C'est également un outil facilitant le bilan de l'activité et la définition d'objectifs.

Les fiches de poste pour l'ensemble des agents et des services ont été élaborées sur le même modèle qui a été soumis au comité technique du 16 février 2022.

Sur la base de ces fiches de poste, un entretien professionnel doit avoir lieu tous les ans et est conduit par le supérieur hiérarchique direct de chaque agent.

Avant l'organisation des premiers entretiens, l'autorité territoriale doit fixer, après avis du Comité technique, des critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire sera appréciée. Les grilles d'évaluation des agents des catégories A, B et C (encadrants et non encadrants), ont été soumises pour avis au comité technique du 16 février 2022, qui a émis un avis favorable.

Elle propose au conseil municipal de valider les grilles d'évaluation des agents annexées à la note de synthèse déterminant les critères d'appréciation de la manière de servir dans le cadre de l'entretien professionnel.

**Voté à l'unanimité**

## **ORGANISATION**

### **Délibération n° 20/2022 - Commissions communales – Refonte et composition**

Madame Brigitte BARANOFF, adjointe déléguée à l'administration générale rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 15 juillet 2020, 12 commissions internes de 9 membres chacune ont été créées.

- Commission des Finances
- Commission Administrative du Personnel
- Commission Municipale d'Urbanisme
- Commission Travaux
- Commission Culture, Communication et Catalanité
- Commission Sécurité et Vie Quotidienne
- Commission Démocratie Participative et Citoyenneté
- Commission Jeunesse, Sport et Education
- Commission Agriculture, Artisanat et Commerce

- Commission Solidarité et Santé
- Commission Transition Ecologique
- Commission Animations et Vie Associative (hors associations sportives)

Ces commissions respectent le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale voulue par le législateur dans les communes de plus de 3 500 habitants : Elles sont composées de :

- 7 sièges pour la liste « Céret Autrement »
- 1 siège pour la liste « Céret Ensemble »
- 1 siège pour la liste « Céret 2020 – Votre avenir »

Le maire est président de droit de chaque commission qui doit élire son vice-président.

Elle propose au conseil municipal une refonte des 12 commissions en 10 commissions, composées de la manière suivante :

<b>Administrative du Personnel</b>	<b>Finances</b>	<b>Urbanisme Agriculture et Transition Ecologique</b>
<b>- GALLEGO Stéphanie</b>	<b>- GALLEGO Stéphanie</b>	<b>- ANGULO José</b>
- BARANOFF Brigitte	- ANGULO José	- VILA Marti
<b>- ANGULO José</b>	- BARANOFF Brigitte	- BERTHELOT Stéphane
- BELTRAN José	- DUNYACH Denis	- CAPEILLE Sandrine
- DUNYACH Denis	- CAPEILLE Sandrine	<b>- BOURDIN Géraldine</b>
- LACOMBE Maria	- BOURDIN Géraldine	- REDONDO Simon
- MENAHEM Sophie	- PLANAS Pierre	- GALLEGO Stéphanie
- PUIGMAL Patrick	- PUIGMAL Patrick	- PARAYRE Jean
- BOISORIEUX Michelle		

<b>Patrimoine et Travaux</b>	<b>Culture et Catalanité</b>	<b>Sécurité et Vie Quotidienne</b>
<b>- VILA-PASOLA Marti</b>	<b>- LACOMBE Maria</b>	<b>- DUNYACH Denis</b>
- DUNYACH Denis	- BOISDRON Gisèle	- BELTRAN José
- PLANAS Pierre	- DUNYACH Monique	- PREHAM Anthony
- ANGULO José	- ANGULO José	- BERTHELOT Stéphane
- DUNYACH Monique	- BRISSAUD Mina	- BORREILL Philippe
- MENAHEM Sophie	- VILA-PASOLA Marti	- BRISSAUD Mina
- BERTHELOT Stéphane	- MENAHEM Sophie	- DUNYACH Monique
- PUIGMAL Patrick	- TORRENT Michèle	- PARAYRE Jean
- PLANES Jean-Jacques	- BOISORIEUX Michelle	- PLANES Jean-Jacques

<b>Jeunesse, Sport &amp; Education</b>	<b>Industrie, Artisanat et Commerce</b>	<b>Solidarités &amp; Santé</b>
<b>- BELTRAN José</b>	<b>- COSTE Jean-François</b>	<b>- BARANOFF Brigitte</b>
- BOURDIN Géraldine	- BRISSAUD Mina	- MENAHEM Sophie
- MENAHEM Sophie	- DUNYACH Monique	- VILA-PASOLA Marti
<b>- INGHAM John</b>	- REDONDO Simon	- BENARD Gisèle
- BORREILL Philippe	<b>- INGHAM John</b>	- BOISDRON Gisèle
<b>- BERTHELOT Stéphane</b>	- LACOMBE Maria	- OHN Christiane
- PLANAS Pierre	- PREHAM Anthony	<b>- DUNYACH Monique</b>
- QUER Martine	<b>- PUIGMAL Patrick</b>	- TORRENT Michèle
	- BOISORIEUX Michelle	- BOISORIEUX Michelle

<b>Animation</b>
<b>- LACOMBE Maria</b>
- CAPEILLE Sandrine
- PLANAS Pierre
<b>- BOURDIN Géraldine</b>
- BOISDRON Gisèle
- BRISSAUD Mina
- DUNYACH Monique
<b>- PUIGMAL Patrick</b>
- BOISORIEUX Michelle

Les élus des listes non majoritaires peuvent faire leurs propositions s'ils souhaitent changer leurs représentants ou pour en désigner un dans les commissions où ils ne sont pas représentés.

Madame Michèle BOISORIEUX demande à intégrer la commission Solidarités et Santé.

## **Voté à l'unanimité**

### **Délibération n° 21/2022 - Délégations auprès des syndicats et établissements – Mme Brigitte Baranoff, adjointe déléguée à l'administration**

Mme Brigitte BARANOFF rappelle que lors de la séance du 15 juillet 2020, les délégués auprès des syndicats et établissements ont été désignés.

Afin de répondre à une meilleure disponibilité des délégués concernés, elle propose au conseil de revoir certaines délégations de la manière suivante :

#### **SIGA du Tech**

Titulaires :

Marti VILA PASOLA  
Sandrine CAPEILLE

Suppléants :

Stéphane BERTHELOT  
Pierre PLANAS

#### **SCOT Littoral Sud**

Titulaires :

José ANGULO

Suppléant :

Michel COSTE

#### **Mission local jeune**

Titulaire :

Brigitte BARANOFF

Suppléant :

Michel COSTE

#### **Ecole Primaire Pablo Picasso**

Titulaires :

Sophie MENAHEM  
John INGHAM

Suppléants :

Géraldine BOURDIN  
Stéphane BERTHELOT

#### **Ecole maternelle Pont du Diable**

Titulaires :

Sophie MENAHEM  
Stéphane BERTHELOT

Suppléants :

Géraldine BOURDIN  
John INGHAM

#### **Lycée Déodat de Séverac**

Titulaire :

Sophie MENAHEM

Suppléante :

Géraldine BOURDIN

#### **Collège Jean Amade**

Titulaire :

Brigitte BARANOFF

Suppléante :

Gisèle BOISDRON

### Commission de délégation de service public

#### Titulaires :

José ANGULO  
Marti VILA-PASOLA  
Denis DUNYACH  
Sandrine CAPEILLE  
Patrick PUIGMAL

#### Suppléants :

Stéphanie JUSTAFRE  
Pierre PLANAS  
José BELTRAN  
Monique DUNYACH  
Jean PARAYRE

### Centre Communal d'action sociale

Brigitte BARANOFF  
Sophie MENAHEM  
Marti VILA PASOLA  
Gisèle BENARD  
Gisèle BOISDRON  
Christiane OHN  
Monique DUNYACH  
Michèle TORRENT

### **Voté à l'unanimité**

#### [Délibération n° 22/2022 - Démocratie participative – Création du Conseil Municipal des Jeunes – Mme Sophie MENAHEM, adjointe déléguée à la citoyenneté et à la démocratie participative](#)

Madame Sophie MENAHEM, adjointe déléguée à la citoyenneté et à la démocratie participative expose que la commission démocratie participative (en lien avec la commission jeunesse, sport éducation) a donné lieu à la mise en place d'un comité de pilotage pour la création du CMJ animé par Sophie Menahem (adjointe...), Géraldine Bourdin (conseillère...), José Beltran (Adjoint...) et constitué de jeunes, d'animateurs d'Info jeunes et d'adultes volontaires. Les objectifs du CMJ ont été définis : Développer le dialogue, la concertation et l'écoute entre les jeunes du CMJ et les élus ainsi qu'entre les jeunes du CMJ et les autres jeunes céretans ; proposer un espace d'apprentissage à la citoyenneté, à la démocratie et à la méthodologie du projet ; concevoir et réaliser des projets et des actions d'intérêt collectif ; développer des actions de Solidarité dans un cadre intergénérationnel. Suite à plusieurs appels à candidature, 15 jeunes entre 10 et 17 ans se sont portés volontaires pour constituer le CMJ.

Elle propose au conseil municipal de voter la création du Conseil Municipal des Jeunes et d'autoriser monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **Voté à l'unanimité**

## CULTURE

#### [Délibération n° 23/2022- Convention d'objectifs avec l'association Lumière d'encre](#)

Madame Maria LACOMBE, adjointe déléguée à la culture, expose que depuis 2008, Lumière d'Encre se dédie à la promotion de la photographie contemporaine, conçue comme un territoire de recherches plastiques et de créations. Depuis lors, l'association est devenue un espace d'exposition, un lieu de résidence, un espace de conférences, de médiation et de rencontres.

Lumière d'Encre dispose d'un savoir-faire, d'une expérience, d'une expertise qui lui permettent d'occuper une place non négligeable dans le domaine de la création photographique à Céret et en Occitanie.

En 2022, Lumière d'Encre souhaite s'engager vers l'ouverture d'un centre d'art photographique, autour du projet artistique intitulé "Paysage et humanité". Il sera un lieu de recherche et d'expérimentation pour les artistes, mais également, un lieu d'exposition et de production d'œuvres contemporaines, de

médiations, de résidences ou de manifestations facilitant l'accès à l'art et la photographie contemporaine.

L'ambition de la Ville est de faire de Céret un phare culturel, de créer du lien entre les acteurs et de faire rayonner la ville grâce à la multiplicité de l'offre culturelle.

Cette association de développement culturel, inscrit son activité sur le territoire de Céret, du Vallespir, de l'Occitanie et au-delà. Le projet initié et conçu par l'Association Lumière d'Encre de création d'un centre d'art photographique participe à cette politique.

Elle propose au conseil municipal d'approuver :

-La convention d'objectifs annexée à la note de synthèse

## **Voté à l'unanimité**

### **- PATRIMOINE -**

#### **Délibération n° 24/2022 - Défibrillateur – convention avec le Département des Pyrénées-Orientales**

Monsieur le Maire expose qu'en 2009, la commune a conclu avec le Département des Pyrénées-Orientales une convention de mise à disposition gratuite d'un défibrillateur semi-automatique et d'un coffret destiné à abriter l'appareil. La maintenance de ce défibrillateur est assurée par les services du département. Cette convention a été renouvelée plusieurs fois.

Par courrier en date du 31 décembre 2021, le département a proposé à la commune de signer une nouvelle convention d'une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025.

Il propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la nouvelle convention annexée à la note de synthèse.

## **Voté à l'unanimité**

#### **Délibération n° 25/2022 - Salle de gymnastique (gymnase des tilleuls) – Convention pour l'utilisation de la salle et le renouvellement du matériel – M. José BELTRAN, adjoint délégué aux sports**

Monsieur José BELTRAN, adjoint délégué aux sports, expose que la salle de gymnastique du gymnase des tilleuls et ses annexes (vestiaires, sanitaires, douches) sont mises à disposition par la commune :

- du collège Jean Amade, pour lequel le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales acquitte une participation horaire
- du Lycée Beausoleil qui acquitte également une participation horaire
- de l'association de gymnastique Céret Gym Club, à titre gratuit. Le Céret Gym Club dispose également d'un local pour ranger son propre matériel qui ne peut être partagé.

Le matériel destiné à la pratique de la gymnastique installé dans la salle de gymnastique a été acquis par le Céret Gym Club sur ses fonds propres. Le collège Jean Amade est également propriétaire de matériel. Ces matériels, de par leur conception et compte tenu du manque de place, ne pouvant être manipulés, ni rangés à chaque séance, ni à chaque changement d'intervenants, la commune autorise le Céret Gym Club et le collège à les laisser en place dans la salle de gymnastique. En conséquence, le matériel est utilisé par l'ensemble des structures pour lesquelles la salle est mise à disposition.

Une convention a été élaborée en concertation avec les trois utilisateurs pour la répartition des créneaux horaires et les règles communes d'utilisation, étant ici précisé que le Collège Jean Amade est prioritaire sur l'utilisation des créneaux, la commune peut ensuite attribuer les créneaux disponibles aux autres

structures. Cette convention prévoit également, pour le renouvellement de matériel, les pourcentages de répartition du financement entre la commune et les trois structures utilisatrices soit 50 % pour la commune, 20 % pour le Collège et le Céret Gym Club et 10 % pour le lycée Beausoleil.

Il propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de la salle et de renouvellement du matériel annexée à la note de synthèse.

## **Voté à l'unanimité**

### **QUESTION DE M. Patrick PUIGMAL**

« Pouvez-vous nous indiquer si vous avez parrainé un candidat pour la prochaine élection présidentielle ? Si ce n'est pas le cas, avez-vous l'intention d'y procéder dans le court laps de temps qui vous reste et permettre peut-être à un candidat crédité de sondages très élevés (plus de 10% d'intentions de votes) mais ne bénéficiant pas à ce jour des 500 parrainages de participer au 1er tour ; ne pas permettre aux 3 candidats concernés, quelles que soient leurs idées, de participer au 1er tour de l'élection présidentielle serait, à mon avis, un grave déni de démocratie ».

Monsieur le Maire répond qu'il n'a parrainé aucun candidat. Il explique que la question a été posée en bureau des élus car étant une liste plurielle, il a demandé l'avis du bureau qui a décidé de ne pas parrainer.

Il précise à titre personnel que certains qui n'ont pas obtenu les parrainages nécessaires sont ceux qui ne représentent pas des valeurs démocratiques.

Monsieur Patrick Puigmal ajoute qu'il n'est pas d'accord car les trois candidats qui n'ont pas encore les parrainages représentent plus de 50 % des intentions de vote ; et pour lui, c'est un déni de démocratie.

**La séance est levée à 20h35.**